



www.sapscq.com
sapscq@videotron.ca



Communiqué pour affichage

Montréal, le 8 janvier 2016

À : TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC

DE : EXÉCUTIF NATIONAL DU SAPSCQ

OBJET : ENTENTE CONCERNANT LA FORMATION SUR LA CONDUITE PRÉVENTIVE DE VÉHICULES CORRECTIONNELS EN SITUATIONS D'URGENCE ET HIVERNALE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec a conclu une entente avec le ministère de la Sécurité publique le 18 décembre 2015. Considérant le désir des parties d'améliorer la formation déjà existante sur la conduite préventive de véhicules correctionnels en situations d'urgence et hivernale dans le but de protéger la santé et assurer l'intégrité physique des ASC affectés aux transports, les démarches ont été ardues et longues, impliquant plus de quatre (4) ans de discussions et de nombreuses plaintes déposées avant d'arriver à une entente.

Nous sommes fiers que cette entente vienne répondre aux préoccupations de nombreux agents relativement à la sécurité et constitue un gain majeur dans nos conditions de travail.

En effet, cette entente permet à plus d'agents de recevoir cette formation tout en permettant des mécanismes pour assurer des mises à jour et des formations d'appoint qui prennent en considération les réalités ou problématiques régionales. Parmi ces gains importants, soulignons que la formation générale à la conduite préventive de seize (16) heures doit être donnée au plus tard le 31 mars 2016 à tous les ASC à temps complet sur un poste de transport dans toutes les détentions et au plus tard le 31 mars 2018 à tous les ASC avec le port d'arme dans toutes les détentions.

Je vous invite à consulter cette entente sur le site internet du SAPSCQ sous l'onglet RELATIONS DE TRAVAIL et ensuite sous l'onglet Santé et sécurité au travail. Vos exécutifs locaux sont informés de la date de mise en application dans votre établissement et auront à s'assurer d'un calendrier local avec vos administrateurs, le cas échéant, comme à chaque entente signée.

Syndicalement vôtre,

Michel Désourdie
Vice-Président national
SAPSCQ-CSN

MD/jz